ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dépendance

Question au Gouvernement n° 722

Texte de la question

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Pierre Lasbordes. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

La prise en charge des personnes âgées en établissement est un enjeu essentiel de solidarité pour notre pays. Six cent mille personnes âgées, parmi les plus fragiles, sont accueillies dans plus de 10 000 établissements où exercent, avec un grand dévouement, près de 300 000 salariés. Les organisations représentatives, les fédérations de gestion de ces établissements souhaitent organiser, croit-on, une journée d'action le 18 juin, malgré les efforts importants consentis par le Gouvernement pour résoudre les difficultés rencontrées cette année. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous préciser quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour rassurer cet important secteur ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

M. Hubert Falco, secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Monsieur le député, votre question se fait l'écho de la journée des organisations représentatives d'établissements de personnes âgées du 18 juin.

M. François Liberti. Journée d'action et de manifestations !

M. le président. Monsieur Liberti !

M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Malgré les fortes contraintes budgétaires que nous connaissons, nous consacrerons toute notre énergie à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Le montant de cette prise en charge est passé de 1,8 milliard d'euros en 2002 à 3,3 milliards d'euros en 2003. Nous avons valorisé les aides à domicile de 20 % en trois ans. Comme promis, les 320 centres locaux d'information et de coordination seront financés en 2003. Quatre-vingts millions d'euros sont affectés à la poursuite de la médicalisation des établissements publics ou privés qui accueillent nos 600 000 personnes âgées dépendantes en établissement.

L'engagement que nous avons pris de 1 800 conventions sera tenu.

M. François Liberti. Ce n'est pas vrai. Pas sur le budget 2003 !

M. le président. Ne vous laissez pas interrompre par M. Liberti.

M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Nos partenaires, organisateurs de la journée du 18 juin, ne s'y trompent pas. Ils sont nombreux à saluer l'arbitrage favorable réalisé sur le sujet par M. le Premier ministre. Nous les recevrons d'ailleurs le 23 juin prochain pour une grande journée de concertation.

Vous le voyez, monsieur le député, nous sommes plus que jamais à l'écoute des personnes âgées, des fédérations, des personnels qui encadrent ces personnes âgées, des établissements.

M. François Liberti. Tout le monde sera dans la rue le 18 juin !

M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Accompagner le vieillissement, l'anticiper, est notre priorité. Nous le faisons en agissant. Vous l'avez fait en braillant ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : M. Pierre Lasbordes
Circonscription : Essonne (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 722
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : personnes âgées
Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 2003
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 juin 2003